



Cofinancé par le  
programme Erasmus+  
de l'Union européenne

## LIVRET D'ACCUEIL DE L'ETUDIANT TPTI EN PROGRAMME D'ECHANGE





## I. PREPARATION DU SEJOUR ETUDIANT

### 1 - DEMANDE DE VISA D'ENTREE EN FRANCE POUR LES NON-EUROPEENS

Les étudiants doivent contacter le consulat ou l'ambassade de France de leur pays de résidence pour faire une demande de **visa étudiant** au minimum 3 mois avant le départ.

Le site CampusFrance vous fournira toutes les informations sur cette procédure :

[www.campusfrance.org/fr/page/a-partir-dun-pays-a-procedure-cef](http://www.campusfrance.org/fr/page/a-partir-dun-pays-a-procedure-cef)

### 2 - LOGEMENT



En tant qu'étudiant international en programme d'échange, vous pouvez bénéficier d'un logement en résidence universitaire à la Cité internationale universitaire de Paris (CIUP), 17 Boulevard Jourdan, 75014 Paris, RER B Cité Universitaire.

Toutes les chambres proposées sont des chambres simples, pour une personne.

Le coût mensuel est de 554 € pour les moins de 30 ans et 632 € pour les 30 ans et plus.

Il est à noter que les résidences universitaires ne sont pas des hôtels et que les serviettes de toilettes et la vaisselle ne sont pas fournies. Cependant une cuisine collective est à disposition.

La procédure d'inscription est simple, les étudiants recevront des Relations Internationales de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, un mail avec une procédure d'admission à la CIUP qui nécessitera obligatoirement la constitution d'un dossier électronique sur le site internet de la Cité, dont l'adresse générale est : [www.ciup.fr](http://www.ciup.fr).

Il est conseillé de consulter ce site pour des informations pratiques sur la vie de la CIUP.

La CIUP dispose d'un bureau d'aide aux étudiants étrangers pour tout ce qui concerne les démarches administratives.



Cofinancé par le programme Erasmus+ de l'Union européenne

**CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE DE PARIS**

17, boulevard Jourdan | 75014 Paris



**MAISONS**

- 1 Fondation ABREU DE GRANCHER
- 2 Maison de l'Argentine
- 3 maison des étudiants arméniens
- 4 maison des élèves ingénieurs Arts et Métiers
- 5 Maison des étudiants de l'Asie du sud-est
- 6 Fondation AVICENNE
- 7 Fondation BIERMANS-LAPÔTRE
- 8 maison du Brésil
- 9 maison du Cambodge
- 10 maison des étudiants canadiens
- 11 Fondation danoise

- 12 Fondation DEUTSCH DE LA MEURTHE
- 13 collège d'Espagne
- 14 Fondation des États-Unis
- 15 collège franco-britannique Arts et Métiers
- 16 maison du Portugal - André de GOUVEIA
- 17 maison HEINRICH HEINE
- 18 Fondation hellénique
- 19 résidence André HONDRAT
- 20 maison de l'Inde
- 21 maison des Industries agricoles et alimentaires
- 22 Maison internationale
- résidence ROBERT GARRIC

- 23 Maison Internationale Agroparistech
- 24 Maison de l'Italie
- 25 Maison du Japon
- 26 Maison du Liban
- 27 Fondation victor LYON
- 28 maison du Maroc
- 29 Maison du Mexique
- 30 Fondation de Monaco
- 31 collège néerlandais
- 32 Maison de Norvège
- 33 résidence Lucien PAVE
- 34 maison des Provinces de France
- 35 Maison des étudiants suédois

- MAISONS HORS LES MURS**
- 38 résidence Lila
  - 39 donation HARAUCOURT sur l'île de aréhat
- MAISONS EN CONSTRUCTION**
- 40 Maison de la région Ile-de-France
  - 41 Maison de la Corée
  - 42 Maison dite *parcelle B*

**SERVICES**

- > Accès | accueil et accompagnement des chercheurs et étudiants en mobilité | 22
- > banque | 22
- > bâtiment du domaine | 47
- > bibliothèque et espace Langues | 22
- > cafétéria | 22
- > club des chercheurs | 15
- > espace sud | sports | 44
- > L'OBELISQUE | centre de valorisation du patrimoine de la cité | 6
- > orchestre et chorale | 22
- > pavillon administratif | 45
- > Poste | 45
- > Poste de sécurité | 46
- > relais social international | 19
- > restaurant universitaire | 22
- > studios de musique | 9
- > Théâtre de la cité | 22



### 3 - BUDGET

A Paris, prévoyez un budget mensuel de 700 € à 900 € pour couvrir vos dépenses.

Pour le premier mois, il vous faudra :

- ✓ Avancer le dépôt de garantie (montant équivalent à un loyer. Ce dépôt vous sera rendu à votre départ si le logement est rendu est en état) ;
- ✓ Obtenir votre carte de séjour OFII. Le coût est d'environ 60 €
- ✓ Souscrire à un abonnement mensuel de transport parisien : Navigo. Le coût est de 75,20 € (Informations et tarifs : [www.ratp.fr](http://www.ratp.fr) - rubriques « se déplacer » & titres & tarifs).



Les étudiants étrangers ont droit, comme tous les étudiants, à une aide au logement. La seule pièce supplémentaire à fournir sera le titre de séjour, d'une validité supérieure à quatre mois, valable pour l'année universitaire en cours.

Cette mesure est applicable à tous les ressortissants étrangers, y compris ceux originaires de la CEE.

Ces aides sont attribuées et versées par la Caisse d'allocations familiales (CAF). Le montant de l'allocation varie en fonction de vos ressources et du montant de votre loyer.



## **II. DEMARCHES ADMINISTRATIVES**

### **1 - CARTE DE SEJOUR**

Les étudiants font une demande de carte de séjour auprès de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) – Direction territoriale de Paris, 48 rue de la Roquette – 75011 Paris.

Le visa étudiant constitue un élément obligatoire pour les étrangers qui veulent suivre des études en France. La vignette OFII permet à son détenteur d'y séjourner et d'y effectuer des activités étudiantes pendant une durée déterminée renouvelable ou non, selon le cas.

### **2 - PROTECTION MEDICALE**



Si vous êtes ressortissant d'un pays européen (UE) : avant votre arrivée en France, demandez une carte européenne d'assurance maladie à votre centre de protection sociale. Sa validité doit couvrir la durée de vos études en France, Italie et Portugal. Vous serez alors dispensé d'adhérer au régime de sécurité sociale étudiante en France.

Si vous avez moins de 28 ans et êtes ressortissant d'un pays non-européen : vous serez affilié au régime de sécurité sociale étudiante en France dont les frais s'élèvent environ à 215 € et sont inclus dans vos frais de participation au master

Si vous avez plus de 28 ans : vous devez souscrire une assurance privée dans votre pays d'origine, ou bien en France.

Les étudiants boursiers et plus particulièrement les étudiants non boursiers doivent déposer un dossier à la Sécurité Sociale pour l'obtention de la carte vitale donnant accès aux remboursements d'une partie des soins médicaux. Toutes les informations se trouvent sur le site <http://www.ameli.fr>.

Le bureau des Assistantes Sociales de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne communique aux étudiants des adresses de centres médicaux en collaboration avec l'Université. Chaque étudiant doit choisir un médecin traitant.

Le Master TPTI souscrit et prend en charge, pour les étudiants boursiers Erasmus+, une assurance complémentaire, MARSH, qui couvre les divers frais médicaux. Cette assurance fournit également une garantie de responsabilité civile demandée dans certaines démarches administratives.

Vous recevrez avant votre arrivée, par email, votre carte d'assurance MARSH.



### **3 - OUVERTURE D'UN COMPTE BANCAIRE**

L'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne a pris des accords avec la banque CIC.

Dès son arrivée, l'étudiant procèdera à l'ouverture d'un compte. L'étudiant recevra alors une carte de paiement « visa electron » à débit immédiat qui fait l'objet d'une interrogation préalable du solde. Le plafond de paiement est de 1.500 € par période de 30 jours glissants. Le plafond de retrait aux distributeurs est de 300 € tous les 7 jours. Le coût de cette carte de retrait s'élève à 27 €.

Le montant de la Bourse Erasmus+ pour chaque étudiant, couvrant deux années, sera systématiquement versé sur ce compte. Attention, le premier versement interviendra fin septembre (prévoir une somme d'argent permettant de subsister jusqu'au premier versement).

### **4 - INSCRIPTION A L'UNIVERSITE PARIS 1 PANTHEON-SORBONNE**

Les étudiants ont une prise en charge totale pour leur inscription. Une fois les frais de participation au master prélevé sur leur compte bancaire, soit fin septembre, les cartes étudiantes pourront être éditées. Les étudiants sont en possession de leur carte fin octobre.

### III. BOURSES ERASMUS+

#### 1 - MODALITES DE VERSEMENT

Répartition du montant de la bourse pour les deux ans d'étude :

Contribution aux frais de participation

4 000 € par année pour un boursier d'un pays programme

8 000 € pour un boursier d'un pays partenaire

Contribution aux frais de voyage et d'installation

1 000 € par année pour les frais de voyage pour un boursier d'un pays programme

2 000 € par année pour les frais de voyage + 1 000 € pour les frais d'installation pour un boursier d'un pays partenaire situé à moins de 4.000 km de l'établissement coordinateur (Paris)

Ou

3 000 € par année pour les frais de voyage + 1 000 € pour les frais d'installation pour un boursier d'un pays partenaire situé à plus de 4.000 km de l'établissement coordinateur (Paris)

Contribution aux frais de séjour

1 000 € par mois pour la durée entière du programme (24 mois). Des contributions aux frais de séjour ne seront pas attribuées aux boursiers pour les périodes passées dans leur pays de résidence (pour y faire des études, une recherche, un stage ou préparer une thèse), ni aux boursiers d'un pays partenaire pour les périodes passées dans un pays partenaire excédent un trimestre (soit 3 mois ou l'équivalent de 15 crédits ECTS).

Soit un montant maximal total par candidat :

34 000 € pour les deux ans pour un boursier d'un pays programme

47 000 € pour les deux ans pour un boursier d'un pays partenaire

#### 2 - ECHEANCIER

	Sept	Oct.	Nov.	Déc.	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Annuel
<b><u>PAYS PROGRAMME</u></b>													
	6000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	<b>17000,00</b>
<b><u>PAYS PARTENAIRES</u></b>													
	12500	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	<b>23500,00</b>



## IV. MALETTE PEDAGOGIQUE

### 1 - SEMAINE INTEGRATION

Une semaine d'intégration de cours de français et d'anglais intensif pour les étudiants Erasmus est organisée par les Relations Internationales de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Votre niveau sera déterminé à l'aide d'un test, puis des groupes de niveau seront formés (**la présence le premier jour est obligatoire pour les tests de niveau**). L'inscription se fera lors du premier cours.

### 2 - ENSEIGNEMENT

Langue d'enseignement : Le Master TPTI se présente comme très rigoureux au niveau de sa politique de langue. La langue d'enseignement est le français dans les trois universités partenaires du Master.

Le cursus comporte pour chaque semestre un enseignement spécifique en langue valant pour 5 crédits ECTS.

Au premier semestre, des cours de français hebdomadaires pour les étudiants non francophones sont proposés aux étudiants ayant des difficultés.

Les langues enseignées seront donc :

S1 : Paris - Français / Anglais (initiation à l'Italien et au Portugais pour les francophones et les anglophones)

S2 : Padoue - Italien / Anglais

S3 : Evora : Portugais / Français.

Il est recommandé de se perfectionner en Français avant l'arrivée à Paris.

### 3 - INITIATION A L'HISTOIRE DES TECHNIQUES

Il est possible d'écouter des « podcasts » à partir du lien ci-dessous :

<https://itunes.apple.com/fr/itunes-u/histoire-la-notion-progres/id395116377?mt=10>

Une revue d'histoire des techniques est également disponible en ligne :

<http://www.ephaistos.revues.org>



## V. INFORMATIONS DIVERSES

Il est recommandé de mettre dans sa valise des vêtements chauds, à Paris, l'automne et l'hiver sont souvent beaucoup plus froids que dans les pays d'origine des étudiants.

La Maison Internationale de la Cité Internationale Universitaire de Paris organise tous les ans un « *Welcome day* ». Les étudiants auront alors toutes les informations relatives aux activités proposées : sport, musique, théâtre, danse, etc... et la vie à Paris.

La Marie de Paris installe également ses services administratifs, au mois de septembre, durant 2 semaines à la Cité Internationale Universitaire de Paris, les étudiants pourront alors effectuer leurs dépôts à l'OFII, l'assurance maladie, l'aide au logement et le renouvellement de leur carte de séjour.

## NOS COORDONNÉES

MASTER TPTI

5<sup>ème</sup> ÉTAGE – BUREAU 503

9, rue Malher

75004 Paris

Métro Saint Paul (ligne 1 du métro)

Tél. : 01 44 78 33 28

